

La minute RH



La Minute
ENGAGEMENT

Réserviste - Sapeur Pompier

Kézako ? Afin de soutenir la réserve opérationnelle et les sapeurs-pompiers volontaires, le Groupe Bouygues a signé deux conventions distinctes. Elles permettent de fixer un cadre pour faciliter les périodes de disponibilités, notamment sur le temps de travail.

POUR QUI ?

→ La **réserve opérationnelle militaire** est constituée de citoyens volontaires qui s'engagent, de part la signature d'un contrat d'engagement de 1 à 5 ans (renouvelable) à participer à la **défense du pays**.

L'engagement se fait auprès de :

- ✓ La Gendarmerie Nationale
- ✓ L'une des forces armées relevant du ministère des Armées (Marine, Armée de Terre, de l'Air).

→ La **réserve opérationnelle de la police nationale** est constituée de citoyens volontaires qui s'engagent, de part la signature d'un contrat d'engagement de 1 à 5 ans (renouvelable) à apporter un **renfort temporaire opérationnel aux services actifs de police**.

→ L'activité du **sapeur-pompier volontaire** repose sur le volontariat. Ils s'engagent pour une période de 5 ans avec tacite reconduction. Les missions sont multiples et variées, avec toujours un objectif commun de **protéger les populations**.

MODALITES

	Réserve Militaire et Police Nationale	Sapeur-Pompier
Autorisation d'Absence	20 jours	10 jours
Pointage et rémunération	10 jours (CP, RTT, CET) + 10 jours AP (Absences Payées par l'employeur)	5 jours (CP, RTT, CET) + 5 jours AP (Absences Payées par l'employeur)
Délai de prévenance	<ul style="list-style-type: none">• Pour les 20 premiers jours d'absence : 3 semaines avant le départ prévu.• Au-delà de 20 jours d'absence : 4 semaines avant le départ prévu. <p>→ Dans tous les cas, préciser la date du départ et la durée d'absence envisagée.</p> <p><u>Clause de réactivité</u> : en cas de circonstances ponctuelles, imprévues et urgentes, délai réduit à 15 jours.</p>	Au moins 1 mois à l'avance, le Service d'Incendie et de Secours (SDIS) communique à l'employeur, le planning prévisionnel de formation / missions opérationnelles du SPV. Lors d' événements graves , l'employeur pourra être sollicité par le Service d'Incendie et de Secours, sans préavis , pour autoriser l'absence du salarié pendant son temps de travail.
Formalités administratives	Pour le suivi des jours, chaque journée d'absence devra être justifiée par un document signé par l'administration militaire/police nationale ainsi que le formulaire de demandes d'absences (disponible auprès de votre RRH).	Pour le suivi des jours, chaque journée d'absence devra être justifiée par un document signé par le Service d'Incendie et de Secours ainsi que le formulaire de demandes d'absences (disponible auprès de votre RRH). Une convention départementale sans subrogation doit émaner de votre Service d'Incendie et de Secours (SIS).



BON A SAVOIR

Lors des périodes de disponibilités :

- Le contrat de travail n'est pas suspendu
- Les absences sont assimilées à du temps de travail effectif (ancienneté, congés payés et droits aux prestations sociales)
- Le collaborateur retrouve son poste à son retour

Dans le but de recenser
les collaborateurs
réservistes chez BYCN,
n'hésitez pas à remplir
ce questionnaire



Vos contacts ?



Votre manager et
votre Responsable RH



kléom
www.kleom.com

BOUYGUES
BATIMENT

GRAND QUEST